

TARIFS

ABONNEMENTS EXTRAIT DU REGLEMENT DU SERVICE

Faire une demande d'abonnement :

Les demandes d'abonnement peuvent être formulées par courrier, mail ou par simple visite auprès du distributeur d'eau. A réception de la demande, il sera transmis à l'abonné le règlement de service, les tarifs appliqués et un contrat.

Les Conditions et règles générales :

La fourniture d'eau peut être demandée par toute personne : propriétaire, locataire et même syndic, gestionnaire d'immeubles ou syndicat des copropriétaires (en application des dispositions de la loi 65-557 du 10 juillet 1965 et de son décret 67-223 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis) pouvant en justifier la qualité par un titre.

En 48 heures ouvrées, le distributeur d'eau est tenu de fournir de l'eau à tout souscripteur du contrat d'abonnement.

Le relevé du compteur est annuel. Si vous n'avez pas adhéré à la mensualisation, la fourniture d'eau est facturée 2 fois par an, la première est facturée sur la base d'un volume estimé et la seconde correspond à la consommation réelle.

La souscription d'un abonnement donne lieu au paiement de frais d'accès au Service de 49.50 € TTC mentionnés sur la première facture.

Demandes de résiliation du contrat d'abonnement :

Chaque abonné peut demander à tout moment auprès du Service la résiliation de son contrat d'abonnement par courrier (postal, électronique) ou par simple visite.

Le Service établit alors la facture de fin de compte valant résiliation du contrat d'abonnement. Quel que soit le motif de sa demande, l'abonné doit payer : les frais d'abonnement pour la période de consommation écoulée depuis la dernière facturation ; les frais correspondants au volume d'eau réellement consommé.

Tant que le Service n'est pas informé d'une demande de résiliation (dans les conditions présentées ci-dessus, le titulaire du contrat d'abonnement reste responsable et redevable des frais d'abonnement et de la consommation de l'installation concernée.

Pour en savoir plus vous pouvez consulter le Règlement du Service mis à disposition sur notre site www.emma40.fr ou à l'accueil de nos 2 centres, situés à St Vincent de Tyrosse et Soustons.

Prix de l'eau 2025

1°) Les redevances du SM EMMA

Nos redevances se décomposent en 2 parties, une partie fixe relative à l'abonnement et une partie variable affectée au volume d'eau consommé.

- La partie fixe

Correspond à l'abonnement au service de l'eau et/ou de l'assainissement collectif. Elle est facturée au prorata temporis.

Abonnement annuel au service de l'eau	Abonnement annuel au service de l'assainissement	Abonnement annuel au service de l'eau et de l'assainissement Total TTC (*)
48 € HT – 50.64€ TTC/an	63 € HT – 69.30€ TTC/an	119.94 € TTC

- La partie variable calculée au regard du volume d'eau consommé

Service eau :	Prix unitaire € HT	Prix unitaire € T.T.C (*)
Tranche 1 : de 0 à 800 m ³	0,98	1,034
Tranche 2 : au-delà de 800 m ³	1,23	1,298
Service assainissement :	Prix unitaire € HT	Prix unitaire € T.T.C (*)
Tranche 1 : de 0 à 800 m ³	1,30	1,43
Tranche 2 : au-delà de 800 m ³	1,62	1,782

(*) TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2025

2°) Les taxes revenant aux organismes publics calculées au regard du volume d'eau consommé

Service eau :	Prix unitaire € HT	Prix unitaire € T.T.C (*)
Redevance sur la consommation d'eau potable (hors activité exclusive d'élevage)	0,32	0,3376
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable	0,07	0,0738
Redevance de Prélèvement de la ressource en eau	0,10	0,1055
Service assainissement :	Prix unitaire € HT	Prix unitaire € T.T.C (*)
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectifs	0,105	0,1155

TARIFS

Simulation de facture pour une consommation de 120 m³ :

DISTRIBUTION DE L'EAU	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
ABONNEMENT					
Part fixe (sur 12 mois)	1	48	48	5,50 %	50,64
CONSOMMATION					
Tranche 1 de 0 à 800 m ³	120	0,98	117,60	5,50 %	124,068
Tranche 2 : au-delà de 800 m ³	0	1,23	0	5,50 %	0
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
ABONNEMENT					
Part fixe (sur 12 mois)	1	63,00	63,00	10,00 %	69,30
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Tranche 1 : de 0 à 800 m ³	120	1,30	156,00	10,00%	171,60
Tranche 2 : au-delà de 800 m ³	0	1,62	0	10,00 %	0
ORGANISMES PUBLICS					
Redevance consommation Eau	120	0,32	38,40	5,50 %	40,512
Redevance performance des réseaux d'eau potable	120	0,07	8,40	5,50 %	8,862
Redevance performance des systèmes d'assainissement	120	0,105	12,60	10,00 %	13,86
Redevance de Prélèvement de la ressource en eau	120	0,10	2,00	5,50 %	12,66
Total Eau et Assainissement					491,502
Total Eau					236,742

Consommation Eau sans assainissement

10 m ³	20 m ³	40 m ³	60 m ³	80 m ³	100m ³	120m ³	140m ³	160m ³	180m ³	200m ³	220m ³
66,148	81,657	112,674	143,691	174,708	205,725	236,742	267,759	298,776	329,793	360,81	391,827
Prix du m³ :						1,9728					

Consommation Eau avec assainissement

10 m ³	20 m ³	40 m ³	60 m ³	80 m ³	100m ³	120m ³	140m ³	160m ³	180m ³	200m ³	220m ³
150,904	181,867	243,794	305,721	367,648	429,575	491,502	553,429	615,356	677,283	739,21	801,137
Prix du m³ :						4,0958					